



Procès-verbal

CDUNSS

Vendredi 06/12/2024

10h – 12h30



Présents

Mme LEGALLICIER, Directrice Académique Adjointe des Services de l'EN 95
M. FURIC, IA-IPR EPS Rectorat de Versailles
M. QUIRION, Représentant du syndicat SNEP-FSU 95
M. QUERE, Représentant des Associations Sportives, élu des AS
M. GUILLOIS, délégué Départemental USEP 95
M. GAGET, Directeur du Service Départemental UNSS Val d'Oise
M. BARTHELEMY, Directeur Adjoint du Service Départemental UNSS Val d'Oise
Mme AMANCIO, SD UNSS Val d'Oise - Chargée de la communication
M. RICHARD, Professeur d'EPS et Coordinatrice de District
M. LAFONT, SDJES 95
M. CHARRIER, Directeur SR UNSS Versailles
M. BOIX, Directeur Adjoint du Service Régional UNSS Versailles
M. Fédération de parents d'élèves FCPE 95
M. GREGOIRE, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif 95
Mme SCHMITT, Principale du collège Montaigne de Goussainville, représentante des chefs d'établissement



Excusés

- Mme Cres, représentante des Associations Sportives, élue aux AS
- M. Andreassian, directeur adjoint, Direction Nationale de l'UNSS
- M. Hertoux, Délégué départemental MAIF Association
- Mme Boughanmi, Secrétaire au Service Départemental UNSS 95
- Mme Choulet, CPD EPS - Coordinatrice de District UNSS
- M. Amoyal, Proviseur – Lycée Georges Sand DOMONT
- M. Dembele, Proviseur – Lycée Professionnel Le Corbusier, Corneilles-en-Parisis
- M. Rivière, Principal – Collège Marcel Pagnol, Saint Ouen l'Aumône
- Dr Courtecuisse, Médecin scolaire IA95
- M. Halfaoui, Représentant des élèves – Elu du CAVL
- Mme El Hamidi, Représentante des élèves – Elue du CAVL
- Mme Ossent, Représentante des élèves – Elue du CAVL
- M. Vandelle, Président Fédération de parents d'élèves PEEP 95
- Mme Maysonnave, Représentante du syndicat SNEP-FSU 95
- Mme Cavecchi, Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise
- Mme Lanaspri, Directrice départementale chargée des sports ou son représentant



Compte-rendu

Après le pot d'accueil et le mot de bienvenue de Mme Sanze, principale du collège Pierre et Marie Curie, la réunion a débuté à 10h.

- Mme Legallicier réaffirme son engagement pour le sport scolaire.
- M. Furic se réjouit de l'organisation du Cross Départemental 95.
- Il annonce dans le cadre l'Observatoire du sport scolaire une étude concernant le taux de licenciées (filles) de la 6^e à la Terminale avec la mise en place d'axes de réflexion,



Tour de table

M. QUERE, Représentant des Associations Sportives, élu des AS

- Déclaration des élus des AS (lue par M. Quere)

Voir lien ci-dessous :

<https://www.dropbox.com/scl/fi/567x360l63du7gn7i7x8u/D-cla-lus-AS-CDUNSS-d-c-24.docx?rlkey=1fi6fjb512pkq3qb09djwm5xq&dl=0>

Le SD-UNSS 95 et les Associations Sportives ont besoin du soutien du Département du Val d'Oise qui, pour rappel, est le moins aidant de l'académie de Versailles.

Le SNEP demande une aide et des subventions de l'Education Nationale pour palier.

Depuis la loi Blanquer, les rencontres du mercredi après-midi sont problématiques ; les pressions subies par les enseignants de la part des chefs d'établissement sur les remplacements sont inadmissibles. Les droits des animateurs des AS sont attaqués. Leurs conditions de travail se dégradent.

Par ailleurs, les installations sportives ne sont pas assez nombreuses. De plus, on assiste à une captation des mercredis après-midi dans les lycées.

Le Projet National du Sport Scolaire (PNSS) 2024 – 2028 a été adopté à l'unanimité.

M. QUIRION, Représentant du syndicat SNEP-FSU 95

- Déclaration des élus SNEP (lue par M. Quirion)

Voir lien ci-dessous :

<https://www.dropbox.com/scl/fi/cp4do7o85fvcjmjnotoi5/decla-SNEP-CDUNSS-d-c-24.docx?rlkey=fawmndyv35lp0e19kls67rczk&dl=0>

Le SNEP – FSU est légitime à intervenir auprès des enseignants. Il est constant dans ces actions. Il continuera, avec la validation du recteur, à prendre la parole sur les manifestations dès que nécessaire.

M. Furic

La notion de dialogue est importante pour apaiser les situations. Il serait dommage que les difficultés connues au niveau national rejaillissent en région sur les élèves.

Mme Legallicier

La DAASEN a souhaité rappeler que, d'après une enquête, les dispositifs « 2h de sport en plus » et « Devoirs faits » ne sont pas en concurrence avec les AS les mercredis après-midi, tout comme l'« Accueil élargi 8h-18h ». Les chefs d'établissement font en sorte que ces dispositifs n'aient pas lieu le mercredi après-midi.

Ils concernent des élèves qui n'iront jamais dans les AS car ils sont très sédentarisés, et donc très éloignés de la pratique sportive.

Le sport inclusif a encore beaucoup de progrès à faire car il nécessite de nombreuses adaptations.

Mme Schmitt

Son collège expérimente le dispositif 2h de sport en plus. Toute l'équipe éducative (Vie scolaire, infirmière, coordonateurs ULIS, etc) sont chargés de repérer les élèves.

Le dispositif « Devoirs faits » débuté l'année dernière a bien fonctionné. Il est repris cette année, le lundi de 16 à 18h. Ce ne sont pas des élèves inscrits aux AS. Le collège essaie d'accrocher les filles qui sont sur la représentation de genre dans la pratique sportive.

M. Quirion

Le SNEP signale qu'il y a très peu d'élèves dans ces dispositifs et que le public visé (élèves éloignés de la pratique sportive) n'est pas du tout touché.



État des lieux



UNSS – SD 95

M. Gaget

Le directeur de l'UNSS 95 tient à remercier les coordonnateurs et les référents activités pour leur investissement dans l'organisation des rencontres.

Validation du PV du conseil départemental UNSS du 20 juin 2024 :

- 0 vote contre
- 0 abstention
- PV adopté à l'unanimité

Sondage relatif aux installations sportives : pour le moment, il y a eu une dizaine de remontée qui seront transmises à la Direction Académique de l'Education Nationale.

M. Barthélémy

Lien vers la présentation

https://www.dropbox.com/scl/fi/x0mbkq4w4jaj6jua4muhf/Pr-sentation-CD_UNSS-6d-c2024.pdf?rlkey=mrezof9x8oo1tez7hgyb0ss26&dl=0

Point sur le RFSa (Règlement fédéral sportif et artistique).

M. Quirion :

La mise en place de ce règlement entraîne l'exclusion d'élèves aux rencontres à finalité « France » (les c2 et parfois c1) en collège et les j2 en lycée

Eric :

2 échos : exclusion des plus anciens 2006, sports collectifs en particulier

Il est possible d'avoir des actions locales pour les lycéens sans surcoût puisqu'ils se déplacent de façon autonome.

M. Quirion : on assiste à une « fuite » des profs d'EPS qui ne prennent plus leur forfait.

Furic : on ne peut pas savoir car on n'a pas de chiffres à ce sujet.

Lafont : Au niveau fédéral, l'augmentation dépend des fédérations ce sont un peu près les mêmes chiffres que pour l'Unss.

Charrier : l'effet JO ne se voit pas pour le moment.

Les chiffres sur opuss ne sont pas tout à fait fiables

Eric : Au vue du nombre d'installation présentes sur le Val d'Oise : la capacité d'accueil ne permet pas d'accueillir beaucoup plus que ce qui se fait en ce moment.

Elus AS : l'académie est une des académies les moins bien dotés en infrastructures sportives

Olivier : point sur filles ≠ garçons. Peu d'évolution, légère hausse du pourcentage des licenciées filles

Olivier : point sur les imp

La dotation pour le 95 IMP : 58

M.Charrier : le rectorat maintien le versement des IMP depuis de nombreuses années au meme niveau .

M. Boix remercie l'UNSS 95 et tous les organisateurs du Cross Départemental 95 qui ont su s'adapter en choisissant, comme demandé, un point de départ et un point d'arrivée sur la même zone.

M. Charrier remercie M. Gaget et M. Barthélémy pour leurs liens avec les collectivités territoriales qui facilitent grandement l'organisation des événements sportifs.

M. Quirion

Le SNEP déplore le fait que les AS ne se rendent pas sur les compétitions car elles n'ont plus les moyens. Il existe des AS qualifiées aux championnats académiques qui ne peuvent plus y aller faute de moyens financiers. C'est scandaleux.

Le MEN ne fournit pas de subventions suffisantes à l'UNSS. A titre d'exemple, l'UNSS a bénéficié de 3 millions d'euros depuis 2020 ; c'est 1000 fois moins que ce qui est accordé au SNU (Service National Universel).

Le SNEP caresse l'espoir que le MEN donne davantage pour l'éducation des jeunes, et notamment pour le sport scolaire.

Inquiétudes au sujet des Championnats de France, pour le reste à charge pour les services

Le Conseil Départemental du Val d'Oise est aussi celui qui accorde le moins d'aides financières par rapport aux autres départements, il reste cependant un partenaire fiable .

Mais ce sont 20 000 jeunes qui ont besoin de se rencontrer régulièrement. Le SNEP déplore que le Conseil Départemental du Val d'Oise ne soutienne pas davantage le sport scolaire.

Le secrétariat de l'UNSS 95 est aussi le moins bien doté avec seulement ½ poste de secrétaire.

M. Boix tient à signaler à nouveau les efforts humains faits par M. Gaget et M. Barthélémy en particulier dans le cadre de recherche d'installation pour les rencontres académiques.

Charrier : championnats de France ↓↓↓

M. Quirion signale que la charge administrative des enseignants animateurs est telle que parfois il est difficile de consulter la « Valise UNSS » pour connaître les démarches à suivre, notamment pour les jeunes enseignants.

M. Lafont rappelle qu'il existe le Pass Sport. Les collectivités territoriales pourraient peut-être aider, par ce biais, les AS (contrairement au Pass Sport national). Se renseigner.

Il existe également le CSA (Centre de Service des Associations) à la Maison des Comités qui peut aider les collègues débutants dans la création de leur AS.

Olivier : compte asso.

USEP

M. Guillois remercie l'UNSS 95 pour leur invitation au Cross Départemental ; les élèves étaient ravis. Il regrette les difficultés à relayer l'existence de cet événement aux familles.

Fin du CDUNSS à 12h30.